



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Convention de partenariat entre la Ville d'Angoulême et l'association Unis-Cité dans le cadre du projet STOP GASPI

DE20150209_45	Conseil municipal du 9 février 2015
Rapporteuse : Stéphanie GARCIA	Télétransmise à la Préfecture le Affichée le 11 février 2015
	11 FEV. 2015

L'an deux mille quinze le neuf février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 22 janvier 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Etait absent :

Mme SERRALHEIRO

Ont donné procuration :

- M. VERGNAUD à Mme LEGRAND
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Samantha BOURGOGNE

**Convention de partenariat entre la Ville d'Angoulême et
l'association Unis-Cité dans le cadre du projet STOP
GASPI**

Mission développement durable
id : 736

Conseil municipal
9 février 2015

45

Rapporteuse : Stéphanie GARCIA

Dans le cadre du projet n° 13 de l'Agenda 21 intitulé « *Pour une consom'action autour de l'alimentation* » la Ville d'Angoulême pilote l'action STOP GASPI qui vise à réduire le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires. Cette action, dont les dépenses sont estimées à 53 966€, est soutenue financièrement par l'ADEME à hauteur de 32 638,66€ dans le cadre d'un appel à projets « *lutte contre le gaspillage alimentaire et de réduction des déchets alimentaires en Poitou-Charentes* ».

Le projet STOP GASPI est mené de manière expérimentale au sein de l'école élémentaire Victor Hugo en collaboration avec divers partenaires.

L'association Unis-Cité mène des actions sur Angoulême depuis 2011 et travaille en partenariat avec la Ville depuis 2012, notamment dans le cadre de l'action « les Vitaminés » consistant à mobiliser des jeunes volontaires du service civique pour agir en faveur du « mieux manger », « plus bouger » auprès des enfants de 6 à 11 ans d'Angoulême. Dans la continuité de cette action, Unis-Cité apporte au projet STOP GASPI la mobilisation de 5 volontaires en engagement de service civique à raison d'un jour par semaine pendant 6 mois à compter du 06 janvier 2015.

Les actions qui seront menées par ces volontaires viseront à la lutte contre le gaspillage du pain au sein de l'école Victor Hugo et une contribution active au projet STOP GASPI.

La convention ci-annexée définit les modalités de partenariat entre la Ville d'Angoulême et l'association Unis-Cité pour la période couvrant janvier à juin 2015.

Il est demandé à la Ville d'Angoulême une participation financière de 4 000€ dont les modalités de paiement sont définies dans la convention et ses annexes.

En conséquence, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association Unis-Cité.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
9 février 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

